

le bulletin de liaison



SUD se développe dans les secteurs industriels

Fin mai 2021, les résultats mesurant la représentativité des organisations syndicales sont tombés. Valable durant le prochain cycle électoral, l'audience des syndicats est constituée par les scores des syndicats aux élections CSE (à 90%) et aux élections des très petites entreprises dépourvues de CSE, les TPE (10%).

Si les résultats électoraux constituent une indication de notre influence et ne représentent pas une finalité en tant que telle, ils permettent à la fois de mesurer notre présence dans les entreprises, les secteurs /branches et leurs conventions collectives. Notre syndicalisme ne peut pas se fonder uniquement sur la représentativité, qui rappelons-le fixe à 10% le résultat dans les entreprises pour être représentatif et 8% dans les branches pour y siéger ; pour autant ce sont autant de moyens supplémentaires pour œuvrer à notre développement.

Grâce à ces scores du secteur privé, l'Union syndicale Solidaires continuera par exemple de percevoir les fonds non négligeables en regard de ses ressources dans leur globalité.

Surtout, ces résultats viennent rappeler la nécessité de renforcer SUD, notamment dans les secteurs indus-

triels, en rejoignant les syndicats déjà constitués et en créant de nouvelles sections là où ne sommes pas implantés. En défendant un syndicalisme de terrain, pragmatique, indépendant, combatif et de transformation de la société, le rapport de force se construit grâce à de nouvelles adhésions. Ces élections n'ont pourtant pas été de tout repos, avec des syndicats qui ont fait au mieux dans un contexte de suppressions d'emplois, de fermeture d'usines, de crise sanitaire, de démagogie syndicale de la part de certains syndicats patronaux, le développement du vote électronique que nous combattons ou encore la mise en place des CSE. Nous avons d'ailleurs en 2018 formé la quasi-totalité de nos équipes sur la mise en place de cette nouvelle instance en redoublant de moyens et d'énergie pour préparer les élections professionnelles.

Avec plus de 39000 voix aux élections pour les secteurs industriels - sans compter les entreprises dépourvues de conventions ou sous-traitance - (soit plus de 20% du score total de l'Union syndicale SUD-Solidaires), les syndicats SUD continuent de se développer. (*lire la suite sur www.sudindustrie.org*)

Renault Electricity : SUD sera vigilant

Renault a engagé des négociations pour un pôle industriel électrique dans les hauts-de-France dans une ambiance de menace éventuelle de fermetures impactant également les sous-traitants.

L'UFSI (Union Fédérale SUD Industrie) a participé à ces négociations avec pour objectifs: la défense et le développement de l'emploi, la reconquête industrielle et le refus d'un accord de compétitivité à proprement dit. Cet accord engage Renault sur des créations emplois,

et prévoit l'ouverture dès septembre de négociations.

Nos équipes syndicales SUD seront vigilantes pour que les salariés ne soient pas perdants. L'Union Fédérale SUD Industrie sera à leur côté pour empêcher tous reculs sociaux et rappelle à travers cet accord : Le respect de la souveraineté des équipes syndicales, la défense d'un réel projet industriel répondant aux besoins sociaux et le refus de toute concurrence entre tous les salariés



Contacts utiles

**Union Fédérale
SUD industrie**
10, Avenue Rachel
75018 Paris

permanence@sudindustrie.org
www.sudindustrie.org

Trésorerie
Laurent Volonté
Massimo d'Amato
Céline Hofer
06.29.62.43.33

tresorerie@sudindustrie.org

**Vie interne &
Développement**
Julien Gonthier
06.30.55.33.56

gonthier@sudindustrie.org

Formation syndicale
Francis Fontana
06.30.71.78.22

formation@sudindustrie.org

Juridique
Mohamed Khenniche
Jérôme Lorton

juridique@sudindustrie.org

**Laïcité & lutte contre les dis-
criminations**

Francky Poiriez
06.50.00.91.72

laicite@sudindustrie.org

International
Marc Tzwangue
06.82.55.83.16

international@sudindustrie.org

Boutique militante
Jérôme Massin

boutique@sudindustrie.org

CONSEIL SYNDICAL

Les 10 et 11 juin 2021 à la bourse du travail de Paris s'est tenu le conseil syndical de SUD industrie, réunissant de nombreux syndicats départementaux-régionaux. Outre le fait de s'être réunis physiquement à nouveau et de pouvoir nous retrouver, les débats ont été nombreux, avec la présence de plusieurs nouveaux délégués territoriaux. À l'ordre du jour, plusieurs points abordés: secteur BTP, automobile, laïcité, matériel militant, formation syndicale, vie interne de SUD-Solidaires, travail et vote des résolutions sur les sujets liés à la reconquête industrielle et sociale; de notre trésorerie ou encore des ripostes syndicales face aux licenciements et suppressions d'emplois.

Signalons au passage la création de SUD Industrie Mayotte, qui vient compléter la quarantaine de syndicats territoriaux existant à ce jour. Ne comptons que sur nous-mêmes : syndiquez-vous.

MBF, toujours en lutte !

Emblématique de la politique patronale du secteur automobile, des liens d'interdépendance entre constructeurs et sous-traitants, de l'absence de politique industrielle de l'état -et de la casse des emplois sous différents prétextes, les MBF Aluminium continuent la lutte.

Après des dizaines d'actions - manifestations devant Renault et PSA, blocage, grèves, actions coups de poing, stratégie juridique -, SUD industrie 39 MBF vient d'apprendre la liquidation de l'entreprise prononcée par le tribunal. En lieu et place d'accepter l'offre de reprise et de sauvegarder des centaines d'emplois et un savoir-faire ancré dans ce territoire, l'État et le patronat portent donc l'entière responsabilité de cette situation. Loin de baisser les bras, les salariés de MBF vont continuer leur mobilisation, avec le soutien de l'Union Fédérale SUD Industrie et vont augmenter le rapport de force !

PREPARER LES FUTURES ELECTIONS CSE : L'IFESIS MET EN PLACE UNE FORMATION SPECIFIQUE

Le secteur formation de SUD industrie vient de sortir un **mémo formation 2021-2022**, à disposition de toutes les équipes (formation@sudindustrie.org) afin de présenter l'activité en cours et les sessions à venir. En plus des traditionnelles formations CSE IFESIS-Regard Social (économique et santé-travail), de nouvelles sessions ont été mises en place : APLD/APC : formation sur deux jours ; Communication et vidéos : formation entre deux et trois jours ; Maîtrise de l'outil informatique : entre trois et cinq jours ; Lutte contre les idées d'extrême droite : deux jours ; Activités juridiques (défenseurs syndicaux, etc.) : suivant le stage.

Priorité pour l'année 2022, la formation **Préparer les élections CSE : de la négociation PAP aux élections ne passant par la campagne électorale**, sur deux jours + un jour optionnel pour la construction et mise en page de la profession de foi, va être la priorité de notre Union !

Dans le même esprit qu'en 2018, nous souhaitons donner aux délégués et syndiqués tous les outils juridiques et pratiques syndicales pour préparer au mieux leurs élections CSE et notre développement. Avec ce nouveau programme travaillé depuis le début de l'année 2021 avec le **secteurs formation et des juristes militants**, les délégués verront tout le processus électoral sous un nouvel angle. Négociation du PAP, de l'accord mise en place CSE, vote électronique et revendications syndicales, réaliser la profession de foi et la campagne, renforcer les adhésions, assurer la tenue des bureaux de vote et le dépouillement, faire face aux contestations : les sujets abordés seront nombreux pour **cette formation complète qui sera disponible pour tous les SUD industrie territoriaux** de manière locale avec SUD industrie, sur le terrain.

Le secteur formation est placé sous la responsabilité de l'Union Fédérale SUD Industrie qui a mandaté plusieurs camarades (Francis Fontana, Bernard Guillerey, Julien Gonthier, Jérôme Lorton). En plus des animateurs, chaque année, SUD industrie dépose une liste de **formateurs habilités au CEFI**, sur proposition de leur syndicat et après validation du secteur formation. À ce jour, voici la liste de nos formateurs-trices : 59/62 : *Germain Souillé, Fabrice Lefebvre, Franck Sevin, Soizic Sevin, David Conseille, Aurore Poutrain, Annie Walenski, Karim Khatabi, Kevin deguigne, Joseph Romano, Nathalie Jarus* ; FC : *Francis Fontana* ; 08 : *Jérôme Massin* ; Auvergne : *Janète Pereira, Jérôme Lorton* ; SIF *Francky Poiriez, Mei-Xin Tambay, Mohamed Khenniche, Julien Gonthier, Bernard Guillerey* ; 49 *Florent Cariou*, 45 : *Bruno Brécié*.

DS dans les entreprises d'au moins 500 salariés

Dans les entreprises d'au moins 500 salariés tout syndicat représentatif peut désigner un Délégué Syndical supplémentaire, sous conditions d'avoir un ou plusieurs élus (Tit. ou Suppl.) au CSE dans le premier Collège ET au moins un élu (Tit. ou suppl.) dans l'un des deux autres collèges (deuxième ou troisième) Le DS supplémentaire est choisi dans les mêmes conditions que le DS des entreprises de 50 salariés et plus.. Cette disposition prévue par l'article L.2143-4 du code du travail est souvent oubliée : pensez-y désormais pour renforcer la présence syndicale !